



Assemblée Générale de l'AFJE

Invité : Michel Mercier, garde des Sceaux

21 novembre 2011

Dossier de Presse



Assemblée Générale AFJE

21 novembre 2011

Dossier de presse

Sommaire

L'AFJE en quelques chiffres	4
L'AFJE :	5
L'Assemblée Générale	6
Assemblée Générale : Rapport Moral et actions	7
Rapport Moral et actions	7
Les Partenariats	8
Juriste d'Entreprise Magazine	10
La formation et l'AFJE : Campus AFJE	11
Assemblée Générale : Nouveaux administrateurs, Nouveau président	12
Liste des Administrateurs de l'AFJE	13
Qui sont les nouveaux administrateurs ?	14
Nouveau président de l'AFJE : Hervé Delannoy	15
Assemblée Générale : Rapport Prada	16
Le Rapport Prada et le statut d'Avocat en Entreprise	16
Assemblée Générale : Table ronde	18
Table ronde : le juriste et la gestion des risques	18
Assemblée Générale : Discours et allocutions	19
Discours du Garde des Sceaux	19
Discours du Président de l'AFJE	20



L'AFJE.....	21
L'AFJE : des missions, des enjeux, des actions	22
Les missions de l'AFJE.....	22
Les enjeux pour les entreprises et les membres de l'AFJE.....	23



L'AFJE en quelques chiffres

L'AFJE est la première Association professionnelle représentant la deuxième profession du droit que forment les 16000 juristes d'entreprise en France



L'AFJE :

- » **Première Association professionnelle des juristes d'entreprise en France**, soit la représentation de la seconde profession des métiers du droit
- » **L'AFJE rassemble aujourd'hui près de 4000 juristes sur les 16000 que compte la profession** et représente 1200 entreprises
- » **560 directeurs juridiques sont membres de l'AFJE**
- » **Une Association d'envergure nationale ayant 42 ans d'expérience**, présente au niveau national au travers des activités développées dans ses 14 délégations régionales
- » **La 3^{ème} composante de l'ECLA, le mouvement professionnel européen** de juristes d'entreprise
- » **L'AFJE est active dans de nombreux partenariats** avec les acteurs des métiers de l'entreprise, du monde juridique et institutionnel, scientifique et international
- » **Avec un Conseil d'Administration de 25 membres** se réunissant une fois par mois, l'AFJE est au carrefour des professionnels du Droit et de l'entreprise
- » **Des services complets avec 18 commissions thématiques** animées par des juristes d'entreprise pour des juristes d'entreprise
- » **De l'information continue avec un programme de plus de 20 ateliers par an** sur des sujets d'actualité juridique et de risk-management, dispensés par des experts reconnus du monde du droit et des affaires
- » **CAMPUS AFJE**, journée de colloque multithématique et d'échange sur les sujets majeurs de la profession
- » La première base actualisée de juristes d'entreprise : **l'Annuaire AFJE**
- » **Un site internet informatif**, son service de veille juridique Lebas et l'espace TVDMA.org
- » **Un espace « emploi »** dédié à ses adhérents et à ses partenaires
- » **Une revue dédiée au métier et aux grands sujets de la profession** : « Juriste d'Entreprise Magazine »
- » **Un prix annuel** : depuis 2007, le prix AFJE est réservé aux étudiants de la promotion en cours du Diplôme de Juriste Conseil en Entreprise



L'Assemblée Générale



Assemblée Générale : Rapport Moral et actions

Rapport Moral et actions

L'Assemblée s'est ouverte sur le rapport moral.

La présentation de celui-ci, réalisée par Anne-Laure Paulet, Secrétaire Général, a mis l'accent sur les fruits portés par la **stratégie de partenariats** développée depuis plusieurs années et intensifiée en 2011. Mais la poursuite de la coopération de l'AFJE au sein de TV DMA, 1ère webTV du Droit et Management des Affaires, et le **succès de *Juriste d'Entreprise Magazine*** tant dans son contenu que comme vecteur de communication qu'il est devenu sont aussi des avancées certaines pour l'AFJE.

C'est par le nombre croissant de juristes qui rejoignent son réseau, que l'AFJE est en mesure d'apprécier la portée de ses actions ; Anne-Laure Paulet le constate, le succès est au rendez-vous en 2011, plus de 600 juristes se sont inscrits à l'AFJE.

Le point partenariat

Les partenaires

La Fondation pour le droit continental

Voir page 8

Le point sur le JEM

Les thèmes abordés dans le magazine

Voir page 10

Campus AFJE

La journée de formation continue de l'AFJE

Voir page 11



Les Partenariats

L'AFJE a de nombreux partenaires avec qui elle organise des manifestations, effectue des études, participe à la réflexion sur les métiers du droit... C'est un axe de développement stratégique qu'elle n'a cessé d'intensifier en 2011.

Les Partenariats de l'AFJE en 2011

- » L'Association Française des Correspondants à la Protection des Données à caractère Personnel - AFCDP
- » ICC France - Chambre de Commerce Internationale
- » L'Institut Européen des Fusions Acquisitions
- » L'Institut Français des Administrateurs
- » Le Tribunal de Commerce de Paris
- » TVDMA - Web Tv | Droit et Management des affaires
- » ULCO, Université du Littoral Côte d'Opale : partenariat entre le département juridique et l'AFJE Région Nord

- » Le Centre Européen de Droit et d'Economie de l'ESSEC - CEDE ESSEC
- » L'Ecole de Droit et de Management de Paris - Université Paris II
- » L'EDHEC – pôle Legal Edhec
- » L'ESSCA : Ecole de Management d'Angers
- » L'Institut de Droit et d'Economie des Affaires - IDEA LYON
- » L'Institut d'Etudes Politiques de Paris - Sciences Po Paris
- » La Faculté Libre de Droit de Lille
- » La Fédération Nationale pour le Droit de l'Entreprise - FNDE (créateur du DJCE - Diplôme Juriste Conseil en Entreprise)
- » Le DJCE de Lyon
- » Le DJCE de Cergy-Pontoise
- » Le Master II de Droit des Transports de l'Université de Lyon II
- » Le Master II de Droit des Transports de l'Université de Toulouse
- » Les Éditions LAMY
- » Les Éditions LEXIS NEXIS
- » Les Éditions Juridiques LEXBASE
- » PROFIT AND LAW

Au travers du programme d'Ateliers AFJE 2011, ce sont plus de 15 partenariats avec les professionnels du droit, de l'assurance et du chiffre qui ont été développés en 2011, dans un cycle de matinale d'étude, réservé aux adhérents de l'AFJE.



Dans le cadre de ces relations privilégiées avec ses partenaires l'AFJE développe le rayonnement du métier de juriste d'entreprise, assure des services toujours plus riches à ses adhérents en terme de formation et d'information (Lamy, Lexis Nexis...), bénéficie de l'aide de professionnel des métiers du droit pour enrichir la réflexion scientifique.

La Fondation pour le droit continental

L'AFJE est désormais membre de cette Fondation :

- » Pourquoi ? Les Juristes d'entreprises sont aujourd'hui la deuxième profession du droit en France, la quasi-totalité d'entre eux ont été formés au droit continental, et l'appliquent au quotidien. Ce sont donc les juristes praticiens du droit continental qui participent aux actions de la Fondation.
- » Comment ? C'est en devenant membre puis Présidente de l'Association des Amis de la Fondation qu'elle intègre le Conseil d'Administration de la Fondation. L'AFJE y côtoie des Institutions (Chancellerie, Conseil d'Etat, Cour de Cassation...), les représentants des professions juridiques réglementées, des entreprises...
- » L'Association des amis de la Fondation pour le droit continental a pour objet de contribuer à la réalisation des objectifs et missions de la fondation pour le droit continental. Elle lui apporte également ses compétences techniques dans les domaines juridique et économique, l'aidant à réaliser ses actions.
- » Quelles Actions ? Les actions de la Fondation sont très variées : des financements et promotions de publications, de traductions, d'événements, jusqu'au lobbying et la représentation internationale, en passant par la formation et la création de chaires.

Conclusion :

Des Partenaires : Pour promouvoir le métier de juriste d'entreprise, pour mieux connaître d'autres professionnels avec qui ils travaillent, pour enrichir les compétences et les connaissances des juristes, pour améliorer l'employabilité des juristes et enfin pour plus de pluridisciplinarité.



Juriste d'Entreprise Magazine

Trimestriel

Diffusion : 5000 exemplaires

C'est un magazine en prise directe avec le métier de juriste d'entreprise, conçu et réalisé par l'AFJE.

Il est un vecteur de la culture juridique d'entreprise avec des portraits de directeurs juridiques, permettant de montrer la diversité des profils et des métiers.

Les grandes thématiques de la pratique du droit dans l'entreprise y sont abordées ainsi que les thématiques "métier" : formation continue, projet de statut d'avocat en entreprise...) et des dossiers juridiques en phase avec les tendances du droit et ses réformes et aussi des enquêtes commanditées par l'AFJE sur la population des juristes en France, sur l'évolution des salaires et des carrières.

Le magazine traite enfin des actualités de l'AFJE, ses initiatives nationales et régionales.

Les grands dossiers de Juriste d'Entreprise Magazine :

N° 11 – novembre 11 - Le juriste d'entreprise face au contentieux

N° 10 – juillet 11 - Juriste d'entreprise : quelle formation continue ?

N° 9 – avril 11 – Protection des données personnelles

N° 8 – janvier 11 – Programme de compliance, un must pour les entreprises

N° 7 – octobre 10 – Baromètre AFJE : 15780 Juristes d'entreprise en France

N° 6 – juin 10 – Fusions acquisitions

N° 5 – avril 10 – L'Assemblée Générale 2009 : l'AFJE fête ses 40 ans avec éclat au quai Branly !

N° 4 – décembre 09 – Rapport Darrois : qu'en pensez-vous ? Une enquête AFJE

N° 3 – juillet 09 – Le droit social en période de crise / Entretien : des valeurs sociétales au service de l'épanouissement personnel

N° 2 – mars 09 – L'Assemblée Générale : Bilan 2008 / Entretien : quelle éthique pour les entreprises ?

N° 1 – décembre 08 – Enquête : le métier - les salaires / Le projet de rapprochement avocats – juristes d'entreprise

Les prochains grands dossiers de Juriste d'Entreprise Magazine 2012 :

N°12 – janvier 12 – Juristes d'entreprise et conseillers extérieurs

N°13 – avril 12 – Dawn raids

N°14 – juillet 12 - Juriste à l'international

N°15 – novembre 12 – Knowledge Management



La formation et l'AFJE : Campus AFJE

Axe stratégique annoncé en 2010, la première étape a été réalisée par le lancement de Campus AFJE le 14 octobre dernier.

L'AFJE, qui a toujours promu l'information et la formation des juristes, confortée par les résultats sur ses questions du Baromètre des juristes d'entreprises réalisé par Ipsos*, a décidé d'amplifier ses actions vers la formation des juristes. Elle a donc créé en 2011 son Campus.

Premier rendez-vous de formation continue organisé par l'AFJE, Campus AFJE est un pas de plus dans l'engagement de l'AFJE pour l'employabilité des juristes et afin d'être au plus près des attentes de ses membres.

L'AFJE offre aux juristes d'entreprise, adhérents ou non, avec cette journée, la possibilité de constamment développer leurs compétences et partager leurs expériences. C'est un des fondements de sa mission. Comme le rappelle le Président, Jean-Charles Savoré : « *Pour faire face à la complexité et à la rapidité des changements réglementaires qui affectent l'environnement des affaires, les juristes d'entreprise tiennent la formation pour une priorité absolue.* »

Cet évènement est conçu spécialement pour répondre aux besoins spécifiques des praticiens du droit de l'entreprise : Cette année, il s'est ouvert avec une table ronde d'ouverture sur l'évolution du métier, puis il a proposé une large palette de thèmes dans 15 ateliers différents (dématérialisation des documents, négocier vos contrats internationaux en anglais, sanctions en concurrence, le risque environnemental, délégations de signatures, réforme de l'arbitrage...) et un traitement par des spécialistes et des praticiens.

Cette journée s'intègre bien évidemment dans les programmes de formation professionnelle et du DIF.

Campus AFJE a réuni cette année 160 personnes et L'AFJE compte remettre en place un tel évènement pour 2012.

* : référence du baromètre IPSOS



Assemblée Générale : Nouveaux administrateurs, Nouveau président

Après l'approbation des comptes et le quitus de la gestion, les membres ont renouvelé les mandats d'Administrateur de Philippe COEN, Hervé DELANNOY, Stéphanie FOUGOU (cooptée en remplacement d'Arnaud CORVISY) et Jean-Yves TROCHON.

Ils ont aussi ratifiés la cooptation de nouveaux Administrateurs, Erwan CARPENTIER-TOMASI, Caroline SITBON, Doris Lynn SPEER et David ZEITOUN.

Puis ils ont entériné l'élection de leur nouveau Président, ils ont présenté Hervé Delannoy qui sera épaulé par un nouveau Bureau désigné lors de la première réunion du CA après l'AG.

Un nouveau Président, un Conseil d'Administration conforté

Biographie des nouveaux Administrateurs page suivante, 13 & 14

Biographie du nouveau Président page 15



Liste des Administrateurs de l'AFJE

Bureau sortant

Président sortant : Jean-Charles SAVOURÉ
Vice-Présidents : Luc ATHLAN
Philippe COEN
Hervé DELANNOY
Jean-Philippe GILLE

Trésorier : Marie-Clotilde VIAL
Secrétaire Générale : Anne-Laure PAULET

Conseil d'administration

Président entrant : Hervé DELANNOY

Administrateurs

Luc ATHLAN
Maurice BENSADOUN
Erwan CARPENTIER TOMASI
Philippe COEN
Isabelle CRETENET
Benoît DUTOUR
Stéphanie FOUGOU
Jean-Philippe GILLE
Anne-Marie GUILLERME
François LHOSPITALIER
Béatrix LAURENT-MOULIN
Didier LAMETHE
Bertrand LOUBERT
Remy SAINTE FARE GARNOT
Jean-Charles SAVOURÉ
Xavier SCHOPS
Jean-David SICHEL
Caroline SITBON
Doris Lynn SPEER
Catherine SPONCHIADO
Jean-Yves TROCHON
David ZEITOUN



Qui sont les nouveaux administrateurs ?

Erwan CARPENTIER TOMASI

Titulaire d'un Master I de l'Université suédoise d'Uppsala et d'un LLM obtenu à Londres, il est spécialiste en droit de l'Informatique, et a développé une expertise en contrats internationaux et arbitrage international. Il a été juriste chez EADS-MBDA puis chez Accenture, et il a rejoint Lectra (logiciels CAO-CFAO) en 2007. Depuis mars 2010, Erwan Carpentier-Tomasi est responsable juridique Europe de WIPRO France. En tant que membre de l'AFJE, il est co-Responsable de la Commission Internationale avec Elodie Pouet depuis début 2010.

Stéphanie FOGOUE

Titulaire d'un DEA de Droit Européen et du CAPA, elle s'est spécialisée dans les relations avec les autorités réglementaires et les associations professionnelles, notamment pour ce qui touche aux questions santé, hygiène, sécurité, et aux affaires publiques. Après avoir été responsable juridique chez Wanadoo France, elle a rejoint l'équipe juridique de France Télécom puis Orange en qualité de vice-directeur juridique. Depuis juin 2011, Stéphanie Fougou est secrétaire général et directeur juridique du Club Méditerranée.

Caroline SITBON

Titulaire d'un Master en Droit des Affaires et du CAPA, elle est spécialiste en droit de la Concurrence, en droit Pharmaceutique et circuits de distribution. Elle a d'abord exercé en tant qu'avocat dans différents cabinets d'affaires, avant de rejoindre l'équipe juridique de Sanofi Syntelabo Espagne à Barcelone. Caroline Sitbon est directeur juridique chez GlaxoSmithkline France depuis 2008. Elle est par ailleurs Président de l'Association des Juristes de l'Industrie Pharmaceutique (AJIP) et a participé à plusieurs colloques et publications dont l'ouvrage « Concurrence, Santé-Publique, Innovation et Médicament ».

Doris Lynn SPEER

Membre du Barreau de New York et du Michigan (USA) et titulaire du diplôme de l'Executive MBA de HEC, elle est spécialiste de la création, de la mise en place des process et de la gestion des risques et opportunités inhérents à la réalisation de transactions et joint-ventures. Elle a été collaboratrice au sein de plusieurs Cabinets d'avocats à New-York, avant de devenir directeur juridique chez Alstom (secteur transports). Doris Lynn Speer est aujourd'hui directeur juridique adjoint chez Alstom à Paris.

David ZEITOUN

Titulaire d'un DESS de Droit de la construction et de l'urbanisme, il est spécialiste du montage juridique d'opérations immobilières complexes, d'opérations de croissance externes et des baux commerciaux. Il a exercé au sein de l'équipe juridique d'Efidis SA au sein du Groupe Crédit Foncier de France, avant de devenir responsable juridique de la société d'exploitation du CNIT (Groupe VIVENDI). David Zeitoun est directeur juridique Groupe du Groupe Unibail Rodamco SE depuis 2007. Il est par ailleurs, membre du Legal Committee de l'European Public Real Estate Association (EPRA), membre de la Commission Juridique du Conseil National des Centres Commerciaux (CNCC) et du groupe de travail réglementation de la Fédération des Sociétés Françaises Immobilières (FSIF).



Nouveau président de l'AFJE : Hervé Delannoy

Hervé Delannoy, directeur juridique de Rallye, sera Président de l'AFJE le 22 novembre 2011.



Titulaire d'une maîtrise en droit des affaires et du diplôme de l'Institut des hautes études internationales de Paris II, Hervé Delannoy est également titulaire d'un DEA de droit privé de Lille II, du MBA ESCP, et d'un LLM de l'Université de Londres.

Après trois années passées dans des structures de conseil, il intègre en 1991 la Redoute Catalogue en qualité de juriste et devient en 1997 responsable juridique de la holding Redcats (groupe PPR). En 2000, il prend la direction juridique et fiscale du groupe Pimkie Orsay (famille Mulliez) à Lille et Bruxelles. Il est ensuite directeur juridique adjoint du Groupe Euris en 2004 puis directeur juridique de Rallye (holding de Casino et Go Sport) depuis 2007.

Hervé Delannoy est membre de l'AFJE depuis de nombreuses années, administrateur depuis 2005 et vice-Président depuis 2009. Dans ce cadre, il travaille sur des sujets qui touchent au cœur même des activités et du métier de juriste, notamment le positionnement des juristes, la revendication de la confidentialité, la formation pluridisciplinaire des juristes.

Hervé Delannoy est membre du Conseil de Gouvernance de l'école de droit et de management de l'Université de Paris Panthéon Assas et du Comité Scientifique de TVDMA. Il représente l'AFJE au Conseil d'Administration de la Fondation pour le droit continental.



Assemblée Générale : Rapport Prada

Le Rapport Prada et le statut d'Avocat en Entreprise

Résumé des positions de l'AFJE

Faisant suite à une demande conjointe des ministres de la justice et de l'économie, le rapport de Michel Prada sur certains facteurs de renforcement de la compétitivité juridique de la place de Paris, a été rendu public le 19 avril 2011.

L'AFJE a salué le caractère ambitieux et innovant de ce Rapport, surtout la conclusion sur l'impérieuse nécessité d'accorder aux juristes internes la **confidentialité** des consultations émises pour les entreprises qui les emploient. Chargée en particulier d'émettre des recommandations visant à renforcer la place du droit et des juristes au sein des entreprises françaises, la mission Prada présente une analyse claire et approfondie à la fois des raisons et des manifestations concrètes du handicap dont souffrent, dans l'environnement international, les entreprises françaises. L'AFJE souscrit pleinement à la recommandation du rapport Prada d'instituer, au profit des entreprises françaises, un « **privilège de confidentialité** » inspiré des pratiques des droits anglais et américain.

Une consultation des acteurs économiques et juridiques de la place de Paris a été engagée. L'AFJE a bien évidemment participé à cette concertation et a remis sa position.

L'essentiel de la contribution de l'AFJE a concerné la mise en place d'un «privilège de confidentialité» au profit des entreprises françaises et la création d'un statut d' «Avocat En Entreprise» (AEE). L'AFJE a apporté sa contribution avec des observations et propositions concrètes. Quelques points :

- Sur le **privilège de confidentialité** :

Le Rapport consacre ce que l'AFJE a toujours demandé : la protection des avis émis par les juristes d'entreprise en tant que conseils des entreprises qui les emploient. L'AFJE souhaite que bénéficient de la confidentialité non seulement les écrits portant avis juridiques formels (avis, opinions, consultations...) et informels (e-mails, courriers...) au sein de l'entreprise et identifiés comme confidentiels, mais aussi les communications entre AEE (y compris collaborant dans des entreprises différentes), à l'instar de la confidentialité qui s'attache aux correspondances entre avocats exerçant en profession libérale.

- Sur les **principes déontologiques** :

L'AFJE suggère que les principes déontologiques attachés à la profession d'AEE s'inspirent du code de déontologie prévu dans le règlement intérieur national des avocats mais reconnaissent aussi les spécificités de l'exercice de la profession d'AEE. Une commission paritaire devrait être créée à cet effet, et une obligation de formation déontologique spécifique être mise en place.

- Sur les **conditions d'accès à la nouvelle profession d'AEE** :

L'AFJE veillera à ce que cet accès se fasse de manière objective, non-discriminatoire et équitable. Le statut d'AEE doit être **attaché personnellement et de manière intangible au juriste d'entreprise** qui, dès qu'il remplit les conditions requises, doit être pleinement éligible au statut d'AEE.



- Sur l'établissement d'un tableau B :

L'AFJE note que les AEE seraient inscrits au barreau sur un tableau spécifique dit tableau B ; elle propose la création d'une commission d'admission ad hoc paritaire juristes d'entreprise / avocats, et suggère que les conditions de passage d'un tableau à l'autre soient aménagées afin de favoriser la profession unifiée du droit.

- Sur l'indépendance des juristes et liberté de l'employeur :

L'AFJE relève avec satisfaction que le Rapport reconnaît l'importance de l'indépendance, intellectuelle et de jugement, des JE et donc des AEE, indépendance qui ne saurait être affectée par le contrat de travail qui les lie à leur entreprise. Dans le cadre d'une grande profession unifiée du droit, l'intervention du chef d'entreprise préalablement à l'introduction de ce nouveau statut dans l'entreprise n'aurait logiquement pas lieu d'être sollicitée, puisque par principe tous les Juristes internes ou externes auraient la même qualité et le même titre au sein de cette profession unifiée.

- Sur l'exclusivité des prestations aux employeurs :

La notion d'employeur devra s'entendre de façon large, de manière à couvrir les sociétés appartenant à un même groupe et à régler la situation de pluralités d'employeurs.

- Sur les mandats sociaux :

L'AFJE souhaite que le statut d'AEE permette l'exercice de mandats sociaux au sein de l'entreprise qui l'emploie et qu'il lui accorde la faculté d'intégrer des instances représentatives du personnel ou des syndicats, comme c'est le cas aujourd'hui pour le juriste d'entreprise.

Réunion du 21 juin à la Chancellerie

La table ronde a réuni toutes les parties prenantes à la consultation effectuée par Michel Prada : Le Medef, L'Afep, l'Autorité de la Concurrence, l'ICC France, le CNB, la Conférence des Bâtonniers, l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris, le Cercle Montesquieu et l'AFJE ont dialogué avec Michel Prada et Laurent Vallée, Directeur des Affaires Civiles et du Sceau.

Les débats ont été positifs et même "enthousiastes" comme l'a souligné Laurent Vallée, et le consensus s'est fait sur la nécessité de résoudre le problème de la confidentialité des avis. Par contre, des divergences sur le statut d'Avocat en Entreprise perdurent. En effet, et le ministre lui-même l'a souligné, il y a des oppositions au sein même du camp des avocats.

Cette réunion s'est close par un discours du ministre annonçant la rédaction d'un avant-projet de loi qui sera soumis à la consultation. Annoncé pour l'automne, le projet est toujours à l'écriture.



Assemblée Générale : Table ronde

Table ronde : le juriste et la gestion des risques

Table ronde animée par **Catherine Sponchiado**, Administrateur de l'AFJE, avec :

- **Jean-Louis Bertrand**, Professeur Associé de Finance à l'ESSCA (Titulaire de la Chaire Banque et Gestion des Risques, Responsable de la Majeure "Banque et Gestion des Risques" / Associate Professor of Finance, Head of Chair in Banking and Risk Management)
- **Stéphanie Couture**, Directeur Juridique de Tarkett SA
- **Eric Demange**, Managing Director de Marsh SA
- **Christophe Roquilly**, Professeur Directeur du centre de recherches LegalEDHEC (Professor Director of LegalEdhec Research Center Co-Director of the MSc Legal & Tax Management EDHEC Business School)
- **David Zeitoun**, Directeur Juridique Groupe Unibail-Rodamco.

L'Enquête « Dirigeants et Juristes : la gestion des risques en entreprise » qui sert de point de départ de la discussion a été menée auprès des juristes et de dirigeants d'entreprise par Marsh, l'AFJE et l'ESSCA en 2011 en complément de la précédente enquête conduite en 2005 par Marsh et l'AFJE.

Les questions abordées au cours de la table ronde portent sur la diversité des risques en entreprise et notamment sur la définition et le rôle de la cartographie des risques, le coût de la gestion des risques, l'impact des règles de gouvernance sur une politique de gestion de risques... En effet, un risque est-il toujours juridique ? Dirigeants et juristes ont souvent une perception différente, quoique complémentaire.

Les intervenants, et notamment les juristes d'entreprise, témoignent de leur démarche en matière de risk-management et tentent de mesurer si l'implication du juriste dans la gestion des risques permet de renforcer son positionnement dans l'entreprise.

L'expertise des intervenants -et leurs regards croisés sur ces différentes questions-, devrait déboucher sur une sensibilisation encore plus forte des entreprises et de leurs juristes sur une nouvelle façon de penser le positionnement de ces derniers au sein de leur structure.

En effet, les résultats de l'enquête confirment :

- Le large spectre des problématiques concernées quand il s'agit de risques, que ce soit du point de vue de l'entreprise ou du juriste d'entreprise.
- La valeur ajoutée du juriste d'entreprise sur d'autres fonctions comme gestionnaire de risques.
- Le niveau de rattachement hiérarchique du juriste d'entreprise influe sur sa capacité à appréhender les risques et à contribuer à la mise en place d'une politique efficace en la matière. Ainsi, rattaché à la direction générale, les décisions et actions du juriste d'entreprise ont nécessairement plus d'impact.



Assemblée Générale : Discours et allocutions

Discours du Garde des Sceaux

Discours du ministre de la Justice et des Libertés, Michel Mercier

[Michel Mercier est Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés depuis novembre 2010.](#)

Diplômé en droit public (Licence et DES) et en Sciences politiques, cet enseignant à la faculté de droit de Lyon III a vécu très tôt sur le terrain son engagement dans la vie politique : Conseiller municipal dès 1971, il a l'expérience de tous les mandats politiques : maire, conseiller général, député, conseiller régional et sénateur. Michel Mercier a été aussi membre de la Cour de Justice de la République pendant près de 15 ans avant de devenir ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire en 2009.

[Le droit et les territoires sont manifestement au centre de ses centres d'intérêt et de son action publique.](#)



Discours du Président de l'AFJE

Discours du président de l'AFJE, Jean-Charles Savouré

Copie remise au cours de l'AG

Jean-Charles Savouré, directeur juridique corporate et concurrence d'IBM Europe, est Président de l'AFJE depuis le 4 décembre 2009. Il achève son mandat le jour de l'AG.

Titulaire d'un DEA de droit des affaires et diplômé de l'Institut de droit des affaires de Paris, Jean-Charles Savouré entre chez IBM France en 1980 en qualité de juriste chargé des questions de droit social et de droit des sociétés, puis de droit de la concurrence et de la distribution. Après un premier détachement au quartier général européen d'IBM, où il se voit confier la responsabilité des offres spéciales et des contrats OEM, il devient directeur juridique adjoint d'IBM France, en charge des alliances et des canaux de distribution.



Il est par la suite successivement nommé responsable juridique de la division européenne micro-informatique et directeur juridique d'IBM France. Depuis 1997, il occupe diverses fonctions au sein de la Direction Juridique d'IBM à l'échelon européen, dont le secteur des fusions / acquisitions. Jean-Charles est actuellement directeur juridique Corporate et Concurrence d'IBM Europe. A ce titre, il anime et coordonne les équipes juridiques européennes dans les domaines du droit de la concurrence, du droit des sociétés, du droit social, de la protection des données, des achats et de l'environnement.

Dans le cadre du grand débat actuel sur le rapprochement des professions du droit, on notera également que, depuis plusieurs années, Jean-Charles Savouré est l'un des principaux experts au sein de l'AFJE de la question du « Legal Privilege » et du secret professionnel.

Cocktail



L'AFJE

Association Française des Juristes d'Entreprise



L'AFJE : des missions, des enjeux, des actions

L'AFJE fait de la reconnaissance de cette profession sa mission phare depuis 40 ans et les juristes d'entreprise font de la défense de la confidentialité une de leurs règles stratégiques. Une profession devenue la deuxième profession juridique en France et qui ne cesse de se développer au carrefour du droit et de la vie des entreprises.

L'AFJE a été fondée en 1969 pour doter la profession d'une structure permettant à ses membres de mieux se connaître et surtout de mieux se faire connaître et reconnaître :

- » Définir la place du juriste dans l'entreprise, ainsi que sa mission au sein de l'entreprise
- » Positionner le juriste d'entreprise par rapport aux autres professionnels du droit
- » Créer une formation juridique adaptée aux besoins de l'entreprise française

Grâce à l'action de l'AFJE, la loi n°71.1130 du 31 décembre 1971 a expressément, et pour la première fois, reconnu **l'existence de la profession de juriste d'entreprise**.

L'AFJE a contribué activement à la création, en 1982, de l'[Association Européenne des Juristes d'Entreprise \(ECLA\)](#), confédération d'Associations de Juristes d'Entreprise regroupant 24 structures (Allemagne, Angleterre-Galles, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Irlande, Italie, Lituanie, Macédoine, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Suède, Suisse, Tchéquie) et plus de 45000 juristes. L'AFJE a accueilli l'Assemblée Générale de l'ECLA en avril 2011.

Aujourd'hui, l'AFJE continue de marquer l'histoire et les relations de l'AFJE avec le monde du droit, notamment par ses prises de position sur le projet de rapprochement des juristes d'entreprise et des avocats.

Les missions de l'AFJE

- » **Rassembler** au niveau national les juristes d'entreprise, être un point de rencontre et d'échange afin que se développe entre eux une véritable confraternité professionnelle
- » **Promouvoir** le statut du juriste d'entreprise, créateur de solutions pour l'entreprise, dans l'univers des professions juridiques et judiciaires
- » **Faire mieux comprendre** aux acteurs de l'entreprise et tout particulièrement à ses dirigeants, l'importance de la fonction juridique
- » **Favoriser** le rayonnement des juristes d'entreprise française dans le concert international et notamment européen
- » **Constituer**, par le biais des commissions, des colloques et réunions thématiques, un carrefour d'informations et d'expériences sur les grands sujets d'actualité dans les domaines du droit de l'entreprise



- » **Participer** avec les universitaires, grâce au retour d'expérience, aux travaux et réflexions destinés à adapter la formation des juristes d'affaires et plus spécialement celle des juristes d'entreprise

Les enjeux pour les entreprises et les membres de l'AFJE

Mieux se connaître :

Depuis son origine, l'AFJE offre à ses adhérents un cadre privilégié de rencontre et d'échange. L'AFJE a à cœur de maintenir la performance des juristes d'entreprise et leur offre la possibilité de constamment développer leurs compétences et partager leurs expériences.

A ce titre, l'AFJE organise des colloques, des débats et des ateliers d'information en partenariat avec les meilleurs spécialistes du monde juridique et judiciaire. L'AFJE propose aussi à ses adhérents 17 commissions thématiques autour de diverses spécialités ou problématiques transverses (soit plus de 80 réunions annuelles).

Événements 2011

- Un programme de plus de 20 ateliers par an sur des sujets d'actualité juridique et de risk-management dispensés par des experts reconnus du monde du droit et des affaires
- Création 2011 : Campus AFJE, une journée de formation continue
- Des actions avec les partenaires : ICC France (colloques, formations...), Fondation pour le droit continental (*le droit continental, vecteur de compétitivité*), Tribunal de Commerce de Paris (visite du Tribunal)...
- Présence sur différents forums étudiants (Essec, Sciences Po, Paris II...)
- Accueil du Board de l'ECLA, Fédération regroupant en Europe les Associations nationales de juristes d'entreprise et représentant plus de 32000 Juristes d'entreprise

Mieux se faire connaître :

Le rôle et le positionnement du juriste d'entreprise ont considérablement évolué.

Aujourd'hui, le champ d'intervention du juriste d'entreprise s'est considérablement élargi ; il est au cœur des opérations et participe pleinement aux prises de décision de l'entreprise. Le juriste d'entreprise gère les risques de l'entreprise et génère dès lors une véritable valeur ajoutée. Il est à même de répondre rapidement, de façon pertinente, aux questions les plus variées et d'imaginer les solutions que sa connaissance approfondie de l'entreprise lui permet de mieux appréhender.

Le besoin de consensus juridique dans la régulation de la vie économique ne cesse de se développer et avec lui le rôle du juriste d'entreprise évolue et s'impose de plus en plus. Face à la pression de normes de plus en plus complexes ou de leur propre initiative face aux défis de la vie des affaires, les entreprises mettent en place des règles de gouvernance et d'éthique, elles s'engagent sur des objectifs de développement durable, etc.

Le juriste d'entreprise identifie et gère les risques liés au droit et à l'éthique, il négocie les contrats de l'entreprise, sans entraver la marche de celle-ci et en faisant preuve de créativité.



Le juriste d'entreprise est respecté et écouté au sein de son entreprise. Il est devenu un professionnel indispensable au développement de l'entreprise pour laquelle il travaille. A ce titre, il doit partager les valeurs, les objectifs et avoir une compréhension fine des métiers et des marchés. Dévoué à l'entreprise qu'il assiste, il n'en conserve pas moins son indépendance d'esprit sur les moyens qu'il préconise pour atteindre les objectifs de l'entreprise.

Mieux se faire reconnaître :

La reconnaissance du statut de juriste d'entreprise, bénéficiant notamment du secret professionnel, ainsi que le respect des principes d'équité et d'égalité avec les autres professions du droit, est un enjeu essentiel pour lequel l'AFJE œuvre depuis sa création.

Suite à la parution du rapport Darrois, commandé par le Président de la République, la reconnaissance de ce statut a fait l'objet d'un nouveau débat qui s'est enrichi du rapport de Michel Prada et de ses débats. Un projet de loi est en cours d'écriture. L'AFJE poursuit donc ses efforts pour la création d'un statut d'avocat en entreprise auquel auraient accès les juristes d'entreprise en exercice, ainsi que pour l'obtention du bénéfice du secret professionnel au même titre que les avocats exerçant en libéral.



Vos notes

Lined area for taking notes, consisting of 25 horizontal lines.